

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine admettant un Magistrat à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Conseiller à la Cour et d'un premier Substitut.

Ordonnance de M. le Premier Président à la Cour d'Appel désignant un Magistrat pour présider le Collège Electoral.

**SERVICES JUDICIAIRES :**

Installation de deux Magistrats.

**MAIRIE :**

Recensement de la population.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES :  
Séance d'inauguration.

**CONGRÈS ET CONFÉRENCES :**

Conférence Internationale Hôtelière.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Visites officielles.

Obsèques solennelles de deux militaires tombés au Champ d'honneur.

Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 2991.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Vu les articles 49 et 50 de l'Ordonnance du 18 mai 1909 et 3 n° 5 de l'Ordonnance du 9 mars 1918 ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :****ARTICLE PREMIER.**

M. Théodore Bimar, Conseiller à la Cour d'Appel, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé Conseiller honoraire.

**ART. 2.**

Notre Secrétaire d'Etat et Notre Directeur des Services Judiciaires sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le trente et un mars mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 2992.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires, ensemble les présentations annexées du Premier Président de la Cour d'Appel et du Procureur Général ;

Vu les articles 2 de l'Ordonnance du 18 mai 1909 sur l'Organisation Judiciaire et 3 n° 2 de l'Ordonnance réglementaire du 9 mars 1918 ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :****ARTICLE PREMIER.**

M. Henry Merveilleux du Vignaux, Premier Substitut du Procureur Général, est nommé Conseiller à la Cour d'Appel, en remplacement de M. Théodore Bimar qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé Conseiller honoraire.

**ART. 2.**

M. Detroye, Gustave-Louis-François, ancien Substitut du Procureur de la République près le Tribunal d'Alger, est nommé Premier Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel, en remplacement de M. Merveilleux du Vignaux, nommé Conseiller.

**ART. 3.**

Notre Secrétaire d'Etat et Notre Directeur des Services Judiciaires sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le trente et un mars mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

Nous, Gabriel Verdier, Premier Président de la Cour d'Appel, Officier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'article 22 de la Constitution du 5 janvier 1911, modifié par l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1917 ;

Vu l'article 7 de l'Ordonnance Souveraine du 22 février 1918, sur l'élection des Conseillers Nationaux ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 23 février 1918, sur les élections complémentaires au Conseil National ;

Vu l'Arrêté de S. Exc. le Ministre d'Etat du 18 avril 1921, publié au *Journal de Monaco* le 19 avril, fixant au 8 mai 1921 la date des élec-

tions complémentaires pour la nomination de cinq Conseillers Nationaux ;

Désignons M. Raoul Audibert, Président de Chambre à la Cour d'Appel, pour présider le collège électoral.

Monaco, le 20 avril 1921.

(Signé) GABRIEL VERDIER.

**SERVICES JUDICIAIRES**

M. Henry Merveilleux du Vignaux, Chevalier de la Légion d'Honneur, Premier Substitut du Procureur Général, nommé Conseiller à la Cour d'Appel, et M. Gustave Detroye, Chevalier de la Légion d'Honneur, ancien Substitut du Procureur de la République à Alger, nommé Premier Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel, par Ordonnance Souveraine du 31 mars 1921, ont été officiellement installés dans leurs nouvelles fonctions, samedi matin, 23 avril, à l'audience solennelle de la Cour, présidée par M. le Premier Président Verdier.

L'audience a été tenue avec le cérémonial d'usage. Après les réquisitions de M. le Procureur Général Allain, MM. Merveilleux du Vignaux et Detroye ont prêté le serment prescrit par la loi, puis, sur l'invitation du Premier Président, ont pris place parmi les membres de la Cour.

**M A I R I E**

A la suite de l'Arrêté ministériel du 10 janvier dernier, qui fixait au 6 mars 1921 la date du recensement de la population, les membres des Commissions chargées de procéder à la vérification des opérations se sont réunis, jeudi dernier, à la Mairie de Monaco, sous la présidence de M. Alexandre Médecin, maire.

Après que la Commission eut opéré les vérifications d'usage, il a été donné lecture des résultats (voir tableau page 2).

**CHAMBRE CONSULTATIVE des Intérêts Économiques**

Conformément à l'Arrêté Ministériel du 13 avril courant, la Chambre Consultative des Intérêts Économiques, créée par Ordonnance Souveraine du 19 juin 1920, s'est réunie vendredi dernier, à 16 heures, au siège de l'ancienne Chambre de Commerce, sous la présidence de S. Exc. le Ministre d'Etat. M. Gallépe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, accompagnait le Ministre.

Assistaient à la séance d'inauguration les élus des

Colonie Française : MM. Auguste Audibert, L.

Valentin, A. Taffe, V. Raybaudi, B. Rollandais, L. Véran, E. Defressine, Dr Corniglion, A. Eymin, G. Fillhard, A. Fayon, Dupuy, Martel.

*Colonie Italienne* : Com. F. Bulgheroni, M. Ciro-Capozzi, Chev. Doda, MM. Davico, Drugman, Sismondini, L. Piratoni, Sappia.

*Autres Colonies* : MM. Bethell, Trüb.

Au scrutin secret, les élus ont procédé à la nomination du président, de deux vice-présidents et de deux secrétaires.

Voici les résultats de ce scrutin :

Président : M. Auguste Audibert, 15 voix. (M. le Dr Corniglion a recueilli 6 suffrages ; M. L. Valentin 1, et 1 bulletin nul.)

Vice-Présidents : MM. Franz Bulgheroni, 19 voix ; G. Fillhard, 10 voix.

Secrétaires : MM. Ed. Defressine, 20 voix ; M. Sismondini, 18 voix.

Il fut aussitôt procédé à l'installation de la Chambre Consultative par M. le Ministre d'Etat qui prononça l'allocution suivante :

Messieurs,

Il me paraît inutile de vous rappeler dans quelles conditions S. A. S. le Prince a été amené à instituer, dans la Principauté, une Chambre Consultative du Commerce, de l'Industrie et des Intérêts Fonciers et Professionnels Etrangers.

En créant cette Assemblée, le Prince a entendu réaliser le vœu légitime des Colonies qui se plaignaient, non sans raison, de ne disposer d'aucun moyen légal de faire entendre leur voix, même dans les questions dont la solution pouvait avoir sur leurs intérêts de graves répercussions.

La Chambre, telle qu'elle est organisée, se distingue de toutes les autres Assemblées et constitue, à mes yeux, une fort intéressante initiative.

C'est la première fois que se trouveront réunis, dans une même compagnie, les représentants élus du Commerce, de l'Industrie et des Intérêts Fonciers et Professionnels.

Dans la pensée de S. A. S. le Prince, la Chambre Consultative doit être, pour le Gouvernement comme pour le Conseil National, un précieux auxiliaire, en éclairant les Pouvoirs publics sur les aspirations et les vœux des Colonies ; mais elle ne répondra à l'objet pour lequel elle a été créée qu'à la condition expresse de se renfermer dans le cadre qui lui a été tracé.

Vous pourrez compter, Messieurs, sur l'entière collaboration du Gouvernement si, comme je n'en doute pas, vous vous montrez respectueux des volontés exprimées par vos mandants et soucieux de l'intérêt général de la Principauté.

M. Auguste Audibert remercia ensuite, en ces termes, les Membres de la Chambre Consultative qui l'avaient nommé à la présidence :

Mes chers collègues,

Je vous remercie de l'honneur que vous voulez bien me faire en m'appelant à votre présidence. Prenant place à ce fauteuil, je crois devoir vous adresser un pressant

appel à l'union ; dans nos délibérations, nous devons oublier les questions de personnes qui ont pu nous diviser pour ne plus voir que l'intérêt général. Il ne doit pas y avoir ici question de nationalités, nous sommes tous habitants de Monaco, nous y avons nos intérêts et c'est en cette seule qualité que nous avons à discuter les questions qui intéressent le pays.

C'est dans cette pensée, qui est certainement la vôtre, que je m'efforcerais à la plus grande impartialité dans la direction de vos travaux. Et maintenant, permettez-moi, Messieurs, d'être votre interprète en adressant notre salut respectueux à S. A. S. le Prince Albert qui a bien voulu dans Sa sagesse nous réunir pour le plus grand bien de la Principauté.

Après quelques questions posées par certains membres — questions auxquelles il répondit brièvement, M. le Ministre d'Etat se retira et la discussion, entre élus, se poursuivit jusque vers 6 heures.

Une motion de remerciements à l'adresse de S. A. S. le Prince Albert fut votée à l'unanimité.

## CONGRÈS ET CONFÉRENCES

### CONFÉRENCE INTERNATIONALE HOTELIÈRE

Instituée par Ordonnance Souveraine de S. A. S. le Prince de Monaco, organisée par la Chambre Nationale de l'Hôtellerie Française.

La Conférence Internationale de l'Industrie Hôtelière qui vient de terminer ses travaux, a été la suite et le complément des Congrès d'Hydrologie, d'Hygiène et de Climatologie, des Villes d'Eaux, du Tourisme et de l'Alpinisme, tenus dans la Principauté en avril 1920.

Le but principal de cette Conférence, tel qu'il a été défini par S. A. S. le Prince, était la constitution d'une Alliance Internationale de l'Hôtellerie, destinée à étudier les diverses questions internationales intéressant l'industrie hôtelière et réunissant toutes les Fédérations d'Hôteliers des Pays faisant partie de la Société des Nations.

La séance solennelle d'inauguration a eu lieu le lundi 18 avril, dans la grande salle des Conférences du Musée Océanographique.

S. A. S. le Prince, empêché d'ouvrir le Congrès, avait désigné pour présider cette séance, S. Exc. le Ministre d'Etat.

A 3 heures et demie exactement, le Ministre d'Etat a pris place au fauteuil de la présidence. M. Le Bourdon avait à ses côtés : M. Gaston Vidal, Sous-Secrétaire d'Etat de la République Française ; M. Barrier, Président de la Conférence ; M. Clémentel, Représentant la Chambre Internationale de Commerce ; et MM. les Délégués des Pays Etrangers.

Au pied de la tribune se tenaient M. A. Chaignon, Secrétaire Général de la Conférence, et M. Villier-Barnett qui remplissait les fonctions d'interprète.

Dans la salle on remarquait, aux premiers rangs, les Autorités de la Principauté. Les délégués occupaient le reste de la salle, où un grand nombre de dames avaient pris place.

En ouvrant la séance solennelle, S. Exc. le Ministre d'Etat a fait connaître qu'il avait été chargé par le Prince de l'honneur de donner lecture à l'Assemblée de la communication suivante émanant de Son Altesse Sérénissime :

*Au Président du Congrès.*

Je regrette beaucoup l'absence qui m'empêche d'ouvrir le Congrès de l'Industrie Hôtelière dont Monaco est en ce moment le siège. Il est de toute évidence que les progrès attendus pour cette branche de l'activité humaine sont indispensables à la prospérité des autres, car aujourd'hui chacun est tenu de réaliser des déplacements dont les conditions demandent une certaine mesure de confort.

Tous les grands pays ont compris cela et j'attends de vos discussions des résultats dignes de tant d'autres Congrès réunis à Monaco et dont les grandes affaires du monde ont toujours bénéficié largement.

De loin comme de près et malgré de nouveaux labeurs qui m'ont forcé de traverser l'Atlantique, je suivrai avec mon esprit et mon cœur la marche de vos travaux.

Après cette lecture, M. le Ministre a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Ministre,  
Messieurs,

Si l'absence de Son Altesse Sérénissime vous cause une réelle déception, soyez assurés qu'il en a beaucoup coûté au Prince Lui-même de renoncer au plaisir d'assister à vos travaux. Il se faisait une joie d'ouvrir cette séance solennelle comme Il avait déjà présidé l'année dernière les Congrès d'Hydrologie, d'Hygiène, de Climatologie, des Villes d'Eaux, du Tourisme et de l'Alpinisme. Mais comment Son Altesse Sérénissime eût-Elle pu Se dérober à l'honneur que Lui réservent les États-Unis ?

En décernant au Prince leur grande Médaille d'Or, les Académies Américaines ont entendu donner à Ses travaux scientifiques la plus haute consécration et je crois bien qu'aucun témoignage ne pouvait Lui être plus précieux. Au soir de Sa vie, le Grand Souverain de ce petit État est en droit de mesurer avec fierté le chemin parcouru, car peu d'existences ont été génératrices de plus de progrès, aussi fécondes en initiatives heureuses et... généreuses.

Il m'est agréable, Messieurs, de vous souhaiter à tous, au nom du Prince, une cordiale bienvenue et de saluer les personnalités éminentes qui, répondant à Son invitation, ont bien voulu vous apporter le précieux concours de leur expérience et des organisations qu'elles représentent.

Je me félicite tout particulièrement de la présence de M. le Sous-Secrétaire d'Etat Vidal, qui nous prodigue

## RECENSEMENT DU 6 MARS 1921 — NOMBRE D'HABITANTS

	TOTAL	HABITANT		PAR NATIONALITÉS																	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE		
		la Commune	de Passage	Monégasques	Français	Italiens	Anglais	Etats-Unis	Belges	Suisses	Russes	Espagnols	Hollandais	Suédois	Polonais	Roumains	Grecs	Danois	Turcs	Argentins		Divers	
Hommes	Mariés .....	5.373	4.509	864	331	2.453	1.902	442	84	145	77	54	14	49	19	13	14	12	16	5	7	36	
	Veufs .....	467	400	67	31	190	176	31	8	6	3	8	»	3	1	1	»	2	1	»	»	6	
	Divorcés .....	43	36	7	2	28	3	»	»	3	1	1	1	»	»	»	1	1	»	»	»	1	1
	Célibataires ..	2.324	1.803	521	101	875	917	212	45	27	37	21	13	13	14	5	5	12	3	»	»	1	23
	Mineurs .....	2.493	2.395	98	174	983	1.224	27	2	21	15	9	2	3	5	2	2	5	2	»	»	3	14
Totaux .....	10.700	9.143	1.557	639	4.229	4.222	712	139	202	133	93	30	68	39	21	22	32	22	5	12	80		
Femmes	Mariées .....	5.220	4.355	865	309	2.106	1.809	506	85	110	71	43	13	48	20	12	10	9	17	6	5	41	
	Veuves .....	1.740	1.393	347	77	773	508	200	38	27	29	26	6	10	8	6	4	7	5	3	»	13	
	Divorcées .....	116	91	25	2	81	18	3	»	7	»	»	»	»	2	1	»	1	»	»	»	1	
	Célibataires ..	2.871	2.283	588	108	1.169	956	381	48	43	46	15	2	28	14	11	4	4	8	1	5	28	
	Mineurs .....	2.771	2.664	107	182	1.409	1.315	38	4	24	29	8	13	4	1	1	8	10	2	5	2	16	
Totaux .....	12.718	10.786	1.932	678	5.238	4.606	1.128	175	211	175	92	34	90	45	31	26	31	32	15	12	99		
Report des Hommes ..	10.700	9.143	1.557	639	4.229	4.222	712	139	202	133	93	30	68	39	21	22	32	22	5	12	80		
TOTAUX GÉNÉRAUX .....	23.418	19.929	3.489	1.317	9.467	8.828	1.840	314	413	308	185	64	158	84	52	48	63	54	20	24	179		

ses témoignages de sympathie et qui, séduit comme tant d'autres par les charmes irrésistibles de la Riviera, deviendra sans doute un de nos hôtes les plus fidèles. Nous en serons d'autant plus heureux que nous verrons toujours en vous, Monsieur le Ministre, un des plus nobles héros de la Grande Guerre, un des grands As de l'Infanterie, suivant l'expression de votre éminent et sympathique collègue M. Laurent Eynac, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Aéronautique.

L'Alliance Internationale que vous vous proposez de constituer, Messieurs, me paraît appelée, en resserrant les liens qui doivent unir les Hôteliers des diverses nations représentées à cette Conférence, à rendre les plus grands services à l'Industrie Hôtelière. Hommes pratiques et de réalisation, vous avez compris qu'il ne vous serait pas possible, dès votre premier contact, d'étudier et de résoudre la plupart des importants problèmes qui sollicitent votre examen et très sagement vous avez décidé de vous en tenir à un échange de vues d'ordre général.

Votre distingué Secrétaire Général, dans l'élégante brochure dont il a bien voulu m'adresser un exemplaire, déclare que toutes les suggestions seront accueillies avec faveur. Au risque de me méprendre sur la portée de cette invitation qui ne s'adresse sans doute qu'aux Membres du Congrès, je me permets, en m'en excusant, d'appeler toute votre attention sur une question fort importante à nos yeux, mais qui ne rentre peut-être pas dans le cadre de vos études : Vous répondriez, j'en suis sûr, au vœu unanime de vos clients si, revenant aux errements d'avant-guerre, vous donniez de la publicité aux prix pratiqués dans vos hôtels. Le jour n'est pas éloigné, j'espère, où il sera possible de tabler sur une situation assise, sur des prix dont les écarts ne seront pas très sensibles. Le Touring-Club, l'Automobile-Club, l'Office National du Tourisme, toutes les grandes Associations françaises et étrangères, qui éditent des guides, s'empreseront sans doute de vous prêter leur concours et il n'est pas de plus grande satisfaction que vous puissiez donner à votre clientèle. Je suis convaincu que cette mesure aurait une immédiate répercussion sur le mouvement touristique, car ils sont innombrables les voyageurs en chambre qui se décideraient aisément à prendre le train, le bateau, l'auto-car et demain, peut-être, l'avion s'ils pouvaient mesurer par avance, d'une manière tout au moins approximative, le coût de leurs déplacements. Dans l'incertitude où ils se trouvent, dans la crainte de rompre l'équilibre de leur budget, la plupart se bornent à former des projets... pour l'avenir.

Laissez-moi vous dire, Messieurs, avant de donner la parole aux divers orateurs, toute la sympathie que j'éprouve pour votre belle corporation, pour les Maîtres et Directeurs d'Hôtel, dont j'ai souvent admiré le savoir-faire, le tact, l'empressement aimable, la compétence et l'esprit d'initiative et de ressources. Aux qualités que l'on exige de vos pareils, combien de clients seraient-ils en mesure de tenir vos emplois ?

Le discours de M. le Ministre d'Etat fut très applaudi.

M. Barrier, Président de la Chambre Nationale de l'Hôtellerie française, prit à son tour la parole et exposa avec beaucoup de clarté les buts de la Conférence. Il rendit un éloquent hommage à S. A. S. le Prince, à l'initiative duquel est dû ce Congrès.

On entendit ensuite les délégués des différentes Nations à qui la parole fut donnée en suivant l'ordre alphabétique.

Les délégués de l'Amérique, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de l'Italie, du Japon, du Portugal, de la Suisse, de la Suède, de la République Tchéco-Slovaque, exprimèrent leur reconnaissance à l'égard de Son Altesse Sérénissime et préconisèrent la réalisation d'une alliance hôtelière internationale.

M. André Chaignon, Secrétaire général de la Conférence, donna ensuite lecture du rapport suivant :

En instituant, à peine la guerre terminée, les Congrès d'Hydrologie, de Climatologie, des Villes d'Eaux, du Tourisme, de Thalassothérapie, d'Alpinisme, S. A. S. le Prince de Monaco a entendu donner une forme concrète à cette conception généreuse qu'après la période terrible où on avait dû disputer, par le fer et par le feu, de ce qui séparait certains êtres du reste de l'humanité, il n'était pas de temps à perdre pour rapprocher les hommes de bonne volonté, encore herberlués des émo-

tions de la mêlée sanglante, et dans la minute même qu'ils se prenaient à douter si la vie vaut d'être vécue, qui peut nécessiter, pour la rendre acceptable, de telles sauvageries, pour les inviter à traiter sous la douceur d'un ciel incomparable, dans un pays où l'existence est tout charme et bonne grâce, de ce qui peut rapprocher les citoyens du monde, soulager les misères qui leur sont communes, les faire communier dans les mêmes émotions désintéressées.

En instituant cette Conférence Internationale de l'Hôtellerie, le Prince Albert a voulu marquer plus clairement encore que, finalement, la fraternité internationale n'est pas un mot dénué de toute signification, puisque, dans le monde entier, sous une forme particulière, elle a des apôtres qui travaillent sans relâche à assurer à l'homme la même cordialité d'accueil, et qu'il est au moins une profession qui peut se targuer de ne jamais servir des intérêts sans servir en même temps ceux de l'humanité.

En confiant, à la Chambre Nationale de l'Hôtellerie Française, le soin d'organiser cette manifestation, le Prince Albert a voulu donner sans doute le précieux témoignage à une Nation, toute rougie de sang et pantelante des effrois d'une lutte sans pareille, qu'elle était digne encore et plus que jamais peut-être de tenir rang en tête de la civilisation mondiale, parce qu'elle n'avait combattu que pour la défendre.

La Chambre Nationale de l'Hôtellerie Française a accepté cette mission dans les circonstances particulièrement difficiles. Peu de temps, peu de renseignements sur les organisations hôtelières existant dans les différentes Nations adhérentes à la Société des Nations ; peu d'informations sur le désir de chacune quant aux questions à soumettre à l'étude d'une Conférence Internationale ; le monde encore troublé par les soubresauts d'une remise en ordre qui n'est pas parvenu à bannir complètement du langage des hommes le mot « mobilisation », puisque sous une forme ou une autre on le prononce encore en Grèce et en Angleterre, et qu'il suffit à expliquer l'absence à Monaco des Délégués de ces deux pays.

Dans de telles conjonctures, une solution s'offrait, bien tentante : la spéculation sur le soleil. C'est une tradition que tous les Congrès de Monaco réussissent. En soulignant plus clairement par avance, la bonne grâce de l'accueil qui nous attendait, les efforts de cette aimable Société des Bains de Mer qui travaille sous l'impulsion d'un animateur infatigable, à ajouter sans cesse aux séductions naturelles du pays, elle aurait pu sans doute rallier une assemblée beaucoup plus nombreuse, séduite par les distractions renouvelées dont les Comités de Réception de Monte-Carlo ne sont jamais avares. La Chambre Nationale de l'Hôtellerie Française a penché au contraire pour la gravité. Elle n'a parlé aux membres de la Conférence que du programme à traiter et feint d'organiser strictement une Assemblée utile. Au vrai, elle savait bien que d'autres ne permettraient pas que les Délégués Hôtelières soient condamnés à de simples séances de travail. Mais s'ils trouvent ici quelques distractions que nous ne leur avons pas annoncées, des banquets, des soirées, d'autres encore, leur gratitude ne doit aller qu'à ceux qui la méritent.

A Paris, le Comité d'Organisation a cherché seulement à grouper tous ceux qui pouvaient apporter le concours d'une expérience précieuse. Nous n'avons pas constitué de Comité d'Honneur. C'était une tâche impossible à réaliser, dans les délais imposés, sans éveiller les plus justes susceptibilités. En France même, le Prince Albert a bien voulu se borner, sur notre demande, à lancer quelques invitations à ceux qu'une indiscutable autorité qualifiait pour traiter de la circulation internationale des voyageurs et des questions hôtelières. C'est dans ces conditions que vous entendrez M. Gaston Vidal, l'un des plus jeunes Membres du Gouvernement Français qui, à peine arrivé au pouvoir, a pris en mains et la mènera définitivement à son terme la question des écoles hôtelières ; M. Antoine Borrel, Ministre d'hier et de demain, protecteur du Tourisme et de l'Hôtellerie en tant de circonstances que son nom seul est un programme ; M. le Docteur Roche, délégué de ce Groupe Sénatorial du Tourisme dont l'activité rajeunit une vénérable assemblée ; M. Famechon, directeur de notre Office National ; M. Paul, président, et M. Dorange, directeur de la plus moderne de nos Compagnies de Tourisme. A leur côté, voici encore deux de nos amis de France, mais qui viennent ici porteurs de pouvoirs internationaux pour nous éclairer sur les efforts accomplis en des ordres d'idées qui intéressent au premier chef l'Hôtellerie : M. Stéphane Clémentel, représentant de la Chambre de Commerce Internationale, où votre industrie ne saurait manquer d'être représentée proportionnellement à son importance croissante, nous apporte le

bilan des résultats déjà obtenus ; M. Edmond Chaix, représentant officiel de l'Association Internationale du Tourisme et de l'Association Internationale des Automobiles Clubs Reconnus, vétéran de dix Congrès Internationaux d'où sont sortis des vœux et des projets devenus aujourd'hui règlements ou articles de loi dans plus de vingt Etats, nous fera goûter les meilleurs fruits de son expérience. Qu'ils parlent, d'ailleurs, au nom des Associations Internationales ou au nom de la France, tous ces hommes, en prenant le Tourisme de chez nous à ses premiers balbutiements pour le conduire jusqu'au point d'organisation où il est arrivé aujourd'hui, ne se dissimuleraient aucunement que favoriser le Tourisme dans leur propre pays, c'était pénétrer leurs concitoyens de l'invincible désir d'en visiter d'autres. Mieux encore, nos amis de France ne sont ici que comme les symboles de toutes les compétences qui, dans chaque nation, vivent et doivent vivre en liaison de plus en plus intime avec l'Hôtellerie. Si, comme nous le pensons, une Alliance Internationale de l'Hôtellerie sort d'ici fortement constituée, vous ne viendrez pas à la prochaine Conférence Internationale sans amener, vous aussi, vos amis du monde politique, du monde commercial, du monde industriel, du monde touristique. S'ils incarnent aussi profondément les vertus d'intelligence, de travail et de dévouement qui distinguent les nôtres, les assises périodiques de l'Hôtellerie exerceront une action qu'on peut prédire incomparable sur l'esprit des Gouvernements et des grandes administrations.

\*\*\*

A l'invitation de la Chambre Nationale, à peine lancée, se sont ralliées immédiatement des personnalités hôtelières d'une valeur telle qu'elles apportent aux travaux de cette Conférence l'inestimable garantie d'une compétence à toute épreuve.

Voici d'abord les Représentants de l'Etat le plus lointain, le Japon, accourus sur une seule dépêche leur signalant la réunion de la Conférence, sans aucun autre détail. La présence ici de M. Torao Oita, Conseiller au Ministère des Chemins de fer, secrétaire général de la Société Hôtelière du Japon, secrétaire général du Tourisme Japonais, dont la carte de visite est tout un programme d'action intelligente et coordonnée, et de M. Zentaro Ishida, secrétaire du Bureau de Tourisme du Japon, suffirait à elle seule à démontrer l'urgente nécessité de cette Conférence en soulignant l'intérêt qu'une des nations les plus passionnées du monde pour le progrès dans tous les ordres, accorde aux questions hôtelières dans leur liaison avec la prospérité du pays.

Les Etats-Unis d'Amérique, bien que préoccupés à l'heure actuelle de la réunion de grandes assemblées nationales hôtelières, sont représentés ici par M. Sweeney, vice-président de l'Association Générale des Hôtels Américains, M. Jack Peacock Green, porteur des pouvoirs de la puissante Association des Hôtels de New-York, par M. Hotellier, représentant du Groupe Boomer, qui contrôle des hôtels comme le Weldorff-Astoria et a porté par conséquent l'Hôtellerie plus près du soleil que nul autre pays au monde.

Des pays du Nord de l'Europe : M. Tornblad vient à la tête d'une nombreuse délégation suédoise où sont représentées les plus hautes compétences de la Société Centrale des Hôtels et Restaurants. Le Danemark nous envoie M. Jorgensen et M. Alfred Andersen, et les spécialistes les plus distingués, qui ont témoigné de l'importance qu'ils attachaient à ne perdre aucun détail des discussions qui allaient se poursuivre dans une langue qui ne leur est pas habituelle, en demandant que des pouvoirs spéciaux soient attribués à un traducteur juré qui accompagne leur délégation. Les rapporteurs des Commissions viendront nous dire sans doute, devant l'Assemblée Générale de clôture, les efforts remarquables de l'Hôtellerie danoise pour développer le mouvement des voyageurs et compareront avec étonnement la superficie du pays à l'ampleur des résultats obtenus.

La Norvège — c'est un point qui mérite d'être signalé — n'est pas représentée ici. Nous avons manqué de documentation sur l'organisation hôtelière norvégienne. Mais, nous avons appris depuis qu'elle dépassait en solidité tout ce qui avait été réalisé dans le monde. On nous a expliqué, à notre confusion, que, non seulement les hôteliers norvégiens formaient une Association Nationale bien organisée, mais encore que cette Association composait avec la Suède et le Danemark la Confédération de l'Hôtellerie du Nord. La France a pris un contact un peu rude avec des Confédérations du Nord, moins pacifiques. Elle salue celle-ci avec admiration. Il importe que l'exemple d'union, trop peu connu, de la Suède, de la Norvège et du Danemark soit accepté comme un signe des temps. Nous sommes en face de véri-

tables précurseurs. Ce sont eux qui nous apportent les bases de l'Alliance Internationale de l'Hôtellerie et qui par le fait en ont démontré la nécessité.

La Hollande, terre historique de l'hospitalité, dont l'Hôtellerie est fédérée sous la forme d'une puissante société : la « Horecaf », a été l'une des premières à répondre à notre convocation. MM. Frédérick Simon et Frédérick Zciler porteront la parole dans nos débats avec une incontestable autorité.

L'Italie est représentée par une nombreuse délégation conduite par MM. Ludovico Silenzi et Guido Garofolini, dont les noms sont populaires dans le monde de l'Hôtellerie, qui n'a pas oublié le fameux Congrès de Rome.

Du Portugal, un seul délégué : M. d'Almeida, mais muni des pouvoirs explicites d'une Assemblée spécialement convoquée, pour suivre dans le détail toutes les questions qui seront évoquées devant la Conférence Internationale.

L'Espagne, dont l'attention pour les questions touristiques va croissant de jour en jour, envoie de Madrid et de Catalogne deux Groupes particulièrement compétents dans l'exploitation des grands hôtels. A la tête de l'un, M. Jacinto Montllor, président de l'Association des Hôteliers et du Syndicat d'Initiative de Catalogne, interviendra avec autorité dans la question de la liaison de l'Hôtellerie au Tourisme ; M. Raymondo Dolz, dont l'action s'exerce à la fois sur les hôtels de Madrid et du Sud-Amérique, nous communiquera sans doute des renseignements précieux sur l'organisation d'un service de renseignements internationaux.

La Belgique, neutre par traité, guerrière magnifique par respect de la foi jurée, regrette que sa nombreuse délégation n'ait pas à sa tête son respectable président M. Devillers ; M. Moyaerts, secrétaire de la Fédération Nationale des Hôtels de Belgique, le remplace. Il arrive, après une étude sérieuse de toutes les questions portées à l'ordre du jour, et traduites en rapports tout empreints d'une si magnifique sérénité internationale qu'en lisant ces travaux d'une remarquable documentation on se demande si la Belgique n'a pas voulu donner un exemple nouveau au monde en feignant d'oublier un moment le cauchemar d'injustice insensée qui la tortura, pour reprendre le rêve pacifique qu'elle vivait avant 1914.

A côté d'elle, voici la Suisse, le pays où la qualification de « Maître Hôtelier » a pris sans doute son sens le plus plein et plus expressif, où l'état d'hôtelier a su acquérir des titres de noblesse sociale. En saluant, ici, M. Anton Bon, président de la Société Suisse des Hôteliers, on ne saurait oublier de distinguer, au milieu de la nombreuse délégation helvétique qui l'accompagne, MM. Emery Hauser et M. Buttica. Ce dernier qui à son titre de propriétaire d'hôtel adjoint celui de Député, offre un exemple utile à méditer pour les délégués qui tout à l'heure vont avoir à voter sur le principe d'une Société Internationale dont le but essentiel serait d'accroître l'autorité de chaque Hôtellerie dans ses frontières et hors de ses frontières.

Cet exemple, il semble qu'il hante les Sociétés Hôtelières déjà lancées sur la route du Fédéralisme, des jeunes Républiques Polonaise, Tchéco-Slovaque, et du Royaume Yougo-Slave. Nous remercions M. Srécko Pavlekoivié des interventions qu'il a annoncées et qui traduisent les espoirs des nations les plus jeunes pour renforcer la popularité de l'Hôtellerie. Les délégués ne manqueront pas de les considérer comme un indice significatif. De Pologne et de Tchéco-Slovaquie nous sont venues des indications dans le même sens. Nous espérons, sans trop y croire, que les Délégués de ces pays avec lesquels la conversation par lettre a été particulièrement délicate à organiser, arriveront à temps pour les soumettre aux Commissions (1).

Enfin, la Chambre Nationale de l'Hôtellerie Française, à l'issue des débats où elle a affirmé avec force sa volonté de progresser incessamment et de réaliser sans faiblesse le programme d'organisation technique et économique qu'elle s'est tracée, a délégué ici des hommes qui, par la diversité de leur origine, la tournure différente de leur esprit, envisageant parfois chacun l'Hôtellerie sous un angle un peu différent, mais tous avec la même passion de la servir, composent un ensemble dont nous sommes fiers. Nous laissons dire volontiers du mal de nos méthodes hôtelières, nous en disons nous-mêmes un peu plus que nous n'en pensons. Dans une réunion cordiale où nous parlons sans aucun esprit de nationalisme étrié, nous pouvons bien avouer que chez nous les noms de Barrier, Perreard, Lequime, Virgitti, Meillon, Peyta, Nougué, Mermoz, Aletti, combien d'autres

encore, suffiraient dans tous les pays du monde à former la plus belle couronne à une belle profession dignement exercée.

\* \*

Aux délibérations de telles compétences, nous offrons une modeste brochure qui traduit en quelques pages ce que doivent être, à notre sens, les directives générales des travaux de la Conférence. Sa minceur a étonné. Elle est voulue. Nous avons renoncé systématiquement à dériver l'attention des délégués sur des rapports remplis d'historiques détaillés et de nombreuses colonnes de tableaux statistiques. Nous avons cherché au contraire à la fixer — en essayant de faire passer dans ces quelques lignes le maximum de ce qu'on veut bien appeler quelquefois la simplicité et la clarté françaises — sur les deux ou trois points essentiels qui doivent être réglés sans délai. Nous ne doutons pas d'être compris, et nous sommes sûrs d'être suivis dans la conception qui nous a guidés, à savoir qu'il s'agit moins ici de décider dès maintenant sur des questions même importantes, que de définir les méthodes qui permettront pour longtemps, dans l'avenir, de résoudre automatiquement tous les problèmes.

La correspondance que nous avons reçue du monde entier n'est qu'une aspiration générale vers un statut amélioré de toutes les Hôtelleries nationales et de l'Hôtellerie internationale. Presque toutes les Fédérations, entrevoyant le résultat de l'effort poursuivi, signalent qu'une constitution fortement centralisée de toutes les Hôtelleries leur permettrait dans bien des cas, mieux documentées, soutenues plus fermement, de faire pression avec plus de force sur leur Gouvernement, les Administrations, les entreprises de transports de leur propre pays, pour en obtenir, par voie d'entente judiciaire, des améliorations profitables dans tous les ordres. Là est le point. Il s'agit pour toutes les Hôtelleries de créer un organisme qui leur permette, par échange de services, de bénéficier de tous les chocs en retour avantageux que l'une d'elles aura obtenu grâce à la collaboration des autres.

Il s'agit de donner à une Hôtellerie internationale un corps, une âme, une doctrine. Le corps, c'est l'Alliance ; l'âme, le Comité Exécutif ; la doctrine, celle dont les Commissions vont demain tracer les grandes lignes, moins en étudiant à fond toutes les suggestions, qu'en élaguant les inutiles, en classant celles qui appellent une étude immédiate. C'est une volonté de création et de puissance qui anime ce mince programme, celle de rassembler d'abord des forces, qui, en fait, exercent une sorte de droit de contrôle sur une partie importante de la vie économique des Nations ; de leur faire prendre une conscience plus précise de leur droit et des devoirs qui s'imposent à elles si elles veulent en jouir pleinement ; de reconnaître tous les obstacles qui s'opposent à leur libre expansion pour les balayer avec le concours de législations plus énergiques, parce que plus rapidement et plus complètement éclairées.

Deux voies s'offrent. L'une que l'Hôtellerie, en simple servante du voyageur, cantonnée dans des préoccupations de logement et de cuisine, peut suivre humblement. Tout dans les faits d'observation des Sociétés modernes, dans les correspondances que nous avons reçues indiquent qu'elle conduit vers les déboires et les dégoûts. L'autre voie mène, au contraire, l'Hôtellerie à de vastes carrefours, où se rencontrent, pour y tenir des assemblées contradictoires, tous les intérêts qui de près ou de loin se préoccupent de la circulation mondiale. C'est la route de l'avenir et du succès. L'Hôtellerie doit donc poursuivre à la fois la tâche de se discipliner, de s'améliorer, sans cesse, dans son organisation et dans sa technique, et d'étudier à fond, pour être prête à les défendre le cas échéant, les conditions mêmes de son existence sociale et les merveilleuses ressources qu'elle offre à la marche du progrès intellectuel et matériel dans le monde. Pour employer une métaphore grossière, on pourrait dire que vous êtes venus ici pour dresser, face à ceux qui considèrent trop volontiers l'Hôtellerie comme un « ventre », une Hôtellerie qui s'affirme comme un cerveau éclairé et à fond sur toutes les grandes questions économiques et sociales. C'est, à travers les indications qui nous sont parvenues, celle qui semble la plus significative que ce désir de voir l'Hôtellerie libérée enfin de cette espèce de soupçon injuste et humiliant qui toujours plane vaguement sur elle, et qui, comme l'a si précisément analysé M. Moyarts, à propos de la responsabilité légale de l'hôtelier, consiste par exemple, à stigmatiser d'une tare, parce qu'hôtelier, un commerçant qui dans toute autre profession aurait subi ce qu'on appelle un risque.

Si, donc, vous remplissez seulement les pages réservées

blanches de cette petite brochure d'observations judicieuses et de décisions mûries, vous aurez scellé une union solide et féconde. C'est avant tout une question de caractère et de volonté qui se pose. Si vous déterminez en sus les grandes directives des travaux les plus urgents qui s'imposent à l'Hôtellerie internationale dans tous les ordres, si vous assurez les moyens d'action nécessaires pour pousser à fond les études et la réalisation, vous pourrez vous séparer en disant : « Nous avons bien travaillé ». Vous aurez encore et ce sera votre honneur, en attendant la récompense de vos études, mis en forme de réalité, un peu du rêve généreux qui anime depuis deux ans toutes les initiatives du Prince Albert ; rendre à l'humanité, en proie à un abattement moral peut-être incomparable dans l'histoire du monde, la confiance dans la meilleure de ses forces qu'elle a sentie s'amenuiser de jour en jour aux clameurs des massacres comme aux lenteurs des réalisations de paix : la notion de l'espérance par la Fraternité.

Après ce rapport écouté avec la plus vive attention, M. Famechon, Directeur de l'Office National du Tourisme ; M. le Directeur de l'Association Internationale du Tourisme ; M. le Secrétaire de la Chambre de Commerce Internationale font applaudir de généreuses paroles et des aperçus ingénieux.

Puis M. Gaston Vidal, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique, prend la parole.

L'orateur apporte, aux délégués à la Conférence Internationale, le salut du Gouvernement de la République, heureux de s'associer à une des manifestations les plus utiles pour la paix du monde de demain.

« Vous êtes, Messieurs, dit-il, les véhicules de l'opinion publique, les personnes qui avez le plus d'influence sur l'opinion universelle ».

M. Gaston Vidal est convaincu que les hôteliers du monde entier ont tout à gagner à mieux se connaître. « De l'estime réciproque entre les individus, dit-il, naît l'estime réciproque entre les nations ». Et le Ministre ajoute : « Parce que vous êtes des véhicules d'opinion publique, il arrivera à se former une opinion publique internationale qui répandra de grandes idées dans ce monde. Vous avez un rôle à jouer. En même temps que vos intérêts matériels, vous aurez à défendre l'intérêt suprême de la paix ».

Et M. Gaston Vidal termine en rendant hommage à S. A. S. le Prince.

Une longue acclamation salue ces éloquentes paroles ; puis M. Barrier met aux voix les résolutions fondamentales de la Conférence.

\* \*

La Conférence, réunie en Assemblée plénière d'ouverture, sous la présidence de S. Exc. le Ministre d'Etat, a adopté les résolutions suivantes :

**Première résolution :** « La Conférence Internationale Hôtelière de Monaco décide la création d'une Alliance Internationale de l'Hôtellerie, dont une Commission Exécutive recevra la mission d'assurer l'action permanente. »

**Deuxième résolution :** « La Conférence Internationale Hôtelière de Monaco décide de dresser immédiatement un premier programme des questions qui intéressent l'Industrie Hôtelière Internationale et dont l'étude devra être poursuivie sans relâche par l'Alliance Internationale de l'Hôtellerie. »

Après quoi la Conférence a nommé, pour ces fins, trois Commissions qui ont été chargées des études préliminaires suivantes :

**Première Commission (Commission d'Alliance)**

(1) Les Délégués de la Tchéco-Slovaquie sont en effet arrivés à temps pour prendre part aux travaux de la Conférence.

— A) Etudes des statuts de l'Alliance; Constitution d'un Comité exécutif, budget, cotisations, fonctionnement des Services; B) Comité exécutif, étude des moyens et pouvoirs; C) Examen des relations à établir entre l'Alliance des grands Organisations internationales de transport et tourisme.

*Deuxième Commission* (Commission de l'Industrie Hôtelière). — A) Organisation technique des hôtel; B) Réglementation de l'échange du personnel, de nation à nation; C) Code télégraphique international hôtelier; D) Service des renseignements internationaux.

*Troisième Commission* (Commission de la Législation Hôtelière). — A) Statut légal de l'Hôtellerie dans les différentes nations, les limites de sa responsabilité, etc.; B) Rapport de l'Hôtellerie avec les Pouvoirs publics des différentes Nations au sujet des commodités de sa clientèle, passeports, douanes; C) Examen de la possibilité d'une modification internationale de la Législation hôtelière.

Le Comité Exécutif de l'Alliance Internationale de l'Hôtellerie a été ainsi constitué :

Président : M. Barrier (France); Vice-Présidents : MM. Silenzi (Italie) et Oita (Japon); Anton Urbanetz (Yougo-Slavie); Simo (Hollande); Jorgensen (Danemark); Tornblad (Suède); Sweeney (Amérique); Montlor (Espagne); Antognoli (Belgique); d'Almeida (Portugal); Tetauer (Tchéco-Slovaquie); Bon (Suisse).

Secrétaire général : M. Moyaerts (Belgique); Secrétaire adjoint : M. Menabrea (France); Trésorier : M. Lequime (France); Assesseurs : MM. Emery (Suisse); Hottelier (Amérique) et Louis Bertolini (Italie).

Ce Comité Exécutif aura son siège à Paris.

..

A l'occasion de l'ouverture de la Conférence Internationale Hôtelière, S. Exc. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Le Bourdon ont donné, lundi soir, un dîner auquel avaient été conviés :

MM. Gaston Vidal, Sous-Secrétaire d'Etat de la République Française; Barrier, Président de la Conférence; Marquet, Président du Conseil National; Roussel, Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires et des Relations Extérieures; Jaloustre, Ministre Plénipotentiaire; C. Blanc, Président et Administrateur délégué de la S. B. M.; Pingaud, Consul Général de France; Mazzini, Consul Général d'Italie; Famechon, Directeur de l'Office National du Tourisme; Caillard, Inspecteur de l'Enseignement technique; Chaix, Président de la Chambre internationale de Tourisme; Médecin, Maire de Monaco; Fuhrmeister, Secrétaire particulier de Son Altesse Sérénissime; Bonyonnet; Chaignon, Secrétaire Général de la Conférence; les Commandants Lecoq, Frederici et Avice; M. Perréard.

Assistaient également au dîner : MM. Gallépe, Palmaro, Butavand, Conseillers de Gouvernement et Mauran, Secrétaire Général du Ministre d'Etat.

..

Le soir à 8 heures et demie, a eu lieu, à l'Opéra de Monte Carlo, une soirée de gala en l'honneur des membres de la Conférence. La nouvelle œuvre de MM. Lénéka et Chapuis, *Les Demoiselles de Saint-Cyr*, a été chaleureusement acclamée.

La journée de mardi a été occupée par les travaux des Commissions. Le soir, un gala a été offert à l'Opéra. Le programme comportait une représentation des ballets russes.

Les travaux de la Conférence ont également occupé la journée de mercredi.

Les assises des 18, 19 et 20 avril se sont clôturées mercredi soir par un banquet auquel avaient été invités tous les congressistes et qui a été donné dans la somptueuse salle Empire de l'Hôtel de Paris.

Ce banquet de clôture comprenait plus de 300 couverts.

A la table d'honneur, S. Exc. M. Le Bourdon, Ministre d'Etat, présidait, ayant à sa droite : MM. Gaston Vidal, Sous-Secrétaire d'Etat de la République Française; Marquet, Président du Conseil National; Roche, Sénateur de l'Ardèche; Jaloustre, Ministre Plénipotentiaire; Pingaud, Consul Général de France; Clémentel, représentant la Chambre de Commerce interalliée; Gallépe et Butavand, Conseillers de Gouvernement; Caillard, Directeur de l'Enseignement technique; Alex. Médecin, Maire de Monaco.

A la gauche du Ministre d'Etat avaient pris place : MM. Barrier, Président de la Chambre Nationale de l'Hôtellerie Française; Roussel, Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires et des Relations Extérieures; Chaix, Président du Bureau National du Tourisme; Camille Blanc, Président et Administrateur Délégué de la S. B. M.; Huot, Secrétaire Général des Alpes-Maritimes, représentant le Préfet; Mazzini, Consul Général d'Italie; J. Palmaro, Conseiller de Gouvernement; Sweeney, Président de la Délégation Américaine; Silenzi, Président de la Délégation Italienne; Moyaerts, Président de la Délégation Belge.

Au champagne, M. le Sous-Secrétaire d'Etat Vidal, Député de l'Allier, se lève pour se faire l'interprète de la reconnaissance du Gouvernement Français en portant un toast à S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup>.

A son tour, S. Exc. M. Le Bourdon, Ministre d'Etat, porte la santé de M. Alex. Millerand, Président de la République, puis dans une improvisation éloquente, il fait l'éloge de l'Industrie Hôtelière internationale, évoque les charmes de la Côte d'Azur qui ont favorisé le développement merveilleux de cette industrie et fait prévoir les ressources que l'aviation apportera au tourisme de demain.

En levant son verre en l'honneur des congressistes, le Représentant du Prince s'est félicité de ce que l'acte de naissance de l'*Alliance Internationale de l'Hôtellerie* ait été signé à Monaco.

A son tour, M. André Chaignon, Secrétaire Général de la Conférence, prononce le très remarquable discours suivant :

La Conférence Internationale Hôtelière, réunie sur l'initiative de S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup> et qui vient de terminer ses travaux, a atteint son but. Une Alliance Internationale de l'Hôtellerie est créée après études sérieuses poursuivies par les plus hautes compétences techniques. Son programme, ses cadres sont établis. Ses moyens financiers sont prévus. Trois jours ont suffi pour rédiger comme un ordre de mouvement de l'Hôtellerie internationale, mouvement dont la cadence pourra être plus ou moins rapide, mais dont on peut prédire dès maintenant avec certitude qu'il ne saurait plus s'arrêter.

L'Hôtellerie, en pleine maîtrise de ses destinées, a choisi parmi les siens, pour être les interprètes constants, fidèles et actifs de sa pensée, des juristes. C'est une décision capitale. Aucune activité dans les Sociétés modernes ne peut s'exercer sans un contact étroit avec les législateurs. Vérifier sans cesse son statut légal pour l'améliorer et le mieux adapter aux conditions nécessaires de son existence et de son progrès, ce ne sera pour elle que le premier pas vers l'établissement définitif d'un programme beaucoup plus vaste et déjà tout tracé qui lui assurera une voix prépondérante dans les plus importants débats d'ordre économique. En considérant les résultats obtenus, chacune des délégations peut retourner chez elle avec fierté. Des débats qui ont eu lieu, l'Hôtellerie sort renouvelée et grandie dans ses plus légitimes ambitions. On a le sentiment que la Conférence de Monaco marquera dans son histoire un pas décisif.

Du reste, cette Conférence a bien été telle que la Chambre Nationale de l'Hôtellerie Française, chargée de son organisation, l'avait désirée, point très nombreuse, mais très brillante par la valeur de ses membres. Elle a réuni une véritable aristocratie des maîtres hôteliers du monde. En constatant avec quelle activité l'œuvre entreprise a été conduite à terme et par quels hommes, il n'y a qu'à admirer en silence. Elle portera des fruits certains.

Une voix autorisée dira tout à l'heure les remerciements qui conviennent à tous ceux qui ont facilité la réalisation du projet du Prince Albert. Ceux qui en furent les organisateurs voudraient souhaiter seulement qu'ayant été choisis par la Chambre Nationale, par coquetterie sans doute, parmi des hommes de France qui s'étaient battus avec passion, ils aient trouvé là une occasion de prouver aux hommes qui sont par destination sociale les agents de la propagande mondiale, que, dans leur esprit comme dans leur cœur, toutes les causes françaises — et l'Hôtellerie en est une des plus vibrantes dans le temps présent — leur apparaissent depuis la guerre plus intimement liées que jamais à celles de l'humanité.

M. Barrier, Président de la Chambre Nationale de l'Hôtellerie Française, dans une vibrante improvisation, se fait un devoir d'adresser tout d'abord l'expression de la reconnaissance des congressistes à S. A. S. le Prince et donne lecture du télégramme qu'il se propose d'envoyer au Souverain.

En voici le texte :

Conférence Internationale Hôtelière, réunie sur initiative de Votre Altesse Sérénissime, vient de terminer ses travaux et a atteint les buts proposés. Barrier, nommé Président Alliance Internationale Hôtelière. En présentant à Votre Altesse nos hommages les plus respectueux au nom du Bureau et en notre nom, nous La prions de vouloir bien agréer l'expression de notre profonde gratitude pour les si précieux témoignages d'intérêt qu'Elle a donnés à la formation de notre Groupement.

Le Président : BARRIER.

La lecture de cette proposition est unanimement acclamée.

M. Barrier remercie ensuite les membres du Bureau du Congrès, ainsi que S. Exc. le Ministre d'Etat, M. le Sous-Secrétaire d'Etat Vidal, le Président du Conseil National, MM. le Secrétaire d'Etat Roussel, les Consuls Généraux de France et d'Italie, le Maire de Monaco, M. Camille Blanc, M. Trüb, Vice-Président du Comité de Réception (dont on a regretté l'absence par suite d'indisposition), M. Feyreyrolles, Secrétaire du même Comité, et enfin M. G. Fleury, pour la parfaite ordonnance de ce magnifique banquet.

Après avoir donné connaissance de la composition du nouveau Bureau de l'Alliance Internationale Hôtelière (ratifiée par des ovations spontanées), M. Barrier donne lecture des télégrammes d'excuses et de félicitations, notamment de ceux de MM. Fernand David et Victor Borel.

Il termine en buvant à la prospérité de l'Alliance Internationale nouvellement constituée.

Tour à tour prirent la parole : pour l'Amérique : M. Sweeney, Vice-Président de l'American Hotel Association, qui se déclare heureux d'avoir participé au Congrès et de collaborer à ce que fera la Chambre de l'Hôtellerie; — pour la Belgique : M. Moyaerts, Secrétaire de la Fédération de Belgique, qui démontre que par l'Hôtellerie on pacifiera le monde et forme des vœux pour que les travaux de la Conférence soient fructueux; — pour le Danemark : M. Carl Jorgensen, Président de l'Association Hôtelière de Copenhague; — pour l'Espagne : M. Jacinto Montlor, Président de l'Association des Hôteliers de Catalogne; — pour la Hollande : M. Frédéric Simon, propriétaire de l'Hôtel d'Orange-Nassau à La Haye; — pour l'Italie : M. Ludovico Silenzi, Président de la Société Italienne des Hôteliers; — pour le Japon : M. Torao Otta, Conseiller au Ministère des Chemins de fer et Secrétaire de la Société

Hôtelière du Japon; — pour le Portugal : M. Alex. d'Almeida, propriétaire de l'Hôtel Métropole de Lisbonne; — pour la Suède : M. Tornbald Hjalmar, Président de Sveriges Centrale Hôtels et Restauranforentg; — pour la Suisse : M. Antoine Born, Président Central de la S. S. H., qui apporte le salut cordial de sa Nation, remercie le Comité, reconnaît l'esprit d'urbanité exclusivement français qui a présidé à ces réceptions et rapproche heureusement les deux Républiques par la devise : Liberté, Egalité, Fraternité, devise qui fait la gloire de la France; — pour la Tchéco-Slovaquie : par M. Vincent Texaner, Président de l'Union des Hôteliers de Prague; — pour la Yougo-Slavie : par M. Srecko Pavickovic, Secrétaire de la Fédération Centrale de l'Hôtellerie Yougo-Slave.

D'autres discours sont également prononcés par M. Filhoulaud, du C. A. F., dans lequel, après avoir chaleureusement préconisé l'entente étroite du Tourisme et de l'Hôtellerie, il salue la mémoire du regretté Maire, M. S. Reymond, dont il a pu apprécier l'activité et l'heureuse initiative au cours des Congrès de 1920; — par M. Chaix, représentant de l'Association du Tourisme, qui rendit un délicat hommage à M<sup>me</sup> Le Bourdon; il dégagait de ces journées les enseignements et les désirs pratiques, encouragea le maintien des anciennes traditions culinaires et des vieux plats nationaux (M. Vidal souligne d'une large approbation ce passage du discours de M. Chaix), et but enfin au développement du Tourisme.

M. le Sénateur Roche parla au nom du Groupe de Tourisme du Sénat.

Tous les orateurs furent chaleureusement applaudis.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat Vidal prit enfin la parole et, dans une improvisation éloquente d'une haute portée morale, politique, patriotique et d'union internationale, il tint pendant quelque temps l'auditoire sous le charme de sa parole vibrante, parfois émouvante et toujours guidée par cet idéal de paix et de justice qui fait que la France s'impose à l'admiration des peuples civilisés.

Les convives, après avoir plusieurs fois entrecoupé d'applaudissements prolongés le discours du Représentant du Gouvernement Français, se levèrent finalement avec un ensemble unanime pour faire une enthousiaste manifestation à celui qui, après avoir été un héros pendant la guerre, représente si dignement la France.

M. G. Vidal commença par faire l'éloge des dames présentes, pria le Ministre d'Etat de transmettre à S. A. S. le Prince les remerciements du Gouvernement Français pour avoir bien voulu réunir les délégués de l'Hôtellerie du monde; répondit très heureusement au Délégué de la Suisse qui évoqua si opportunément la devise française; puis, s'inspirant de la pensée de Michelet, déclara qu'à l'antique notion de la lutte il faut que vienne se substituer une notion nouvelle, celle de la collaboration des peuples.

M. Vidal poursuivit par de fermes paroles, pour détruire cette abominable légende de la France belliqueuse, et il retraça avec force et émotion ce qu'était la vie des tranchées. Après une allusion aux conséquences de la guerre, M. Vidal en arriva aux choses de l'Hôtellerie.

Après avoir rappelé le souvenir reconnaissant de la France à l'égard de l'hospitalière République Helvétique, M. Vidal, au milieu de l'émotion générale, évoqua un souvenir personnel de la guerre, alors qu'il combattait en 1914 dans les Flandres. Et, dans une péroraison émouvante, dit ce qu'il faut apprendre aux Neutres et lança un appel aux Nations amies, pour que, derrière le nuage de l'horizon politique, s'ouvre

le grand azur de l'amitié où se retrouvent le droit et l'humanité!

C'est alors que se produisit la grandiose manifestation que nous avons signalée plus haut.

S. Exc. M. Le Bourdon se lève encore pour féliciter les Membres du nouveau Bureau de l'Alliance Internationale Hôtelière, à la tête duquel il est heureux de voir M. Barrier.

Il est près de minuit quand les convives se dispersent, et tandis que le Ministre Vidal — qui porte sur sa poitrine, parmi les décorations, les insignes de la Légion d'Honneur et de la Croix de guerre avec douze palmes — est très entouré et chaudement félicité, plusieurs congressistes le sollicitent pour obtenir des autographes.

M. Vidal se prête très obligeamment à ce désir et pendant un assez long temps appose des signatures sur les riches menus qui lui sont présentés.

## ECHOS & NOUVELLES

Mardi dernier, à l'occasion de l'installation de la nouvelle Municipalité, M. le Maire a reçu la visite de M. le Président du Conseil National qui était accompagné de MM. le Docteur Marsan, Vice-Président et Louis Bellando de Castro, Conseiller.

M. Aug. Audibert, Président et les Membres de la Chambre Consultative des Intérêts Economiques ont fait, samedi dernier, leurs visites officielles.

Il se sont rendus à l'Hôtel du Gouvernement, où ils ont été reçus par S. Exc. le Ministre d'Etat, et à la Mairie où les attendait M. le Maire, assisté de M. J. Olivié, premier adjoint.

La Principauté a rendu, mercredi, un suprême hommage à la mémoire de deux vaillants soldats tombés au Champ d'honneur, qui avaient été ramenés lundi d'un cimetière du front pour dormir leur dernier sommeil dans la terre natale.

Pendant toute la journée de mardi, dans le salon des réceptions de la gare de Monaco, transformé en chapelle ardente et décoré de trophées de drapeaux et de massifs de plantes, étaient placés côte à côte les cercueils d'Emmanuel Isoart, engagé dans la Légion étrangère, titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre, et du sergent Albert Houde, du 4<sup>e</sup> Tirailleurs indigènes, décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre avec quatre citations.

Les cercueils étaient recouverts du drapeau tricolore. A l'entour s'amoncelaient de nombreuses et belles couronnes cravatées aux couleurs françaises et monégasques, que les membres des familles respectives veillaient pieusement; un piquet de Carabiniers en armes rendait les honneurs funèbres, et un très grand nombre de personnes venaient s'inscrire et saluer les dépouilles de ces deux jeunes héros, qui, par le suprême sacrifice, contribuèrent à sauver le Droit et la Civilisation.

Les obsèques d'Emmanuel Isoart eurent lieu le matin, à 9 heures et demie, au milieu d'une affluence imposante.

La levée du corps a été faite par M. le Chanoine Accica, curé de Saint-Charles.

Le cercueil recouvert du drapeau français a été placé sur un corbillard tendu de draperies blanches.

Parmi les nombreuses couronnes offertes par la famille et les Sociétés, on remarquait également celles offertes par le Conseil National et la Municipalité monégasque, enrubannées aux couleurs françaises et nationales, ainsi que des palmes et gerbes de fleurs.

Le deuil était conduit par M. et M<sup>me</sup> Isoart, leur fils Barthélemy, père, mère et frère du vaillant défunt, entourés des autres parents.

Dans le long cortège, on remarquait parmi les

personnalités officielles : M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat; MM. E. Marquet, Président du Conseil National; le Secrétaire d'Etat Roussel; Alex. Médecin, Maire de Monaco; Pingaud, Consul général de France; Dr Richard, Directeur du Musée Océanographique; le Colonel Roubert, Commandant Supérieur; J. Olivié, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire; des Conseillers Nationaux et Communaux; M<sup>me</sup> G. Bornier, Présidente des Dames françaises de la Croix Rouge; Capitaines de Serres de Mesplès et Raffin; MM. Noghès, Trésorier général; Audibert, Président de la Colonie française; Doda, F. Bulgheroni, Présidents des Groupements italiens; des délégations importantes avec drapeau des Colonies française, italienne, belge et suisse et de toutes les Sociétés patriotiques et militaires de Monaco-Beausoleil, notamment des Mutilés et Blessés et des Poilus, combattants et démobilisés.

On remarquait tout particulièrement un nombre important de Monégasques qui avaient spécialement tenu à apporter, à la mémoire de l'un des leurs, l'hommage qui lui était dû, ainsi que des délégations de Carabiniers, Sapeurs-pompiers et de la Sûreté publique.

Un piquet de Carabiniers présente les armes au moment de la levée du corps. Le cortège se dirige vers l'église Saint-Charles, par les boulevards de l'Ouest et du Nord.

Le service funèbre suivi de l'absoute a été célébré par M. le Curé Accica.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par M. Alex. Médecin, Maire de Monaco et par MM. Pingaud, Consul Général de France; Charles Palmaro, Vice-Président de l'Association des Mutilés et Blessés; Charles Jaspard, Secrétaire général de l'Association des Poilus, Combattants et Démobilisés et par le Capitaine Ferry, au nom de la Légion étrangère à laquelle appartenait Emmanuel Isoart.

M. le Maire de Monaco a prononcé le discours suivant :

C'est avec une fierté légitime que je viens, au nom de la Municipalité Monégasque, adresser le salut de la Principauté de Monaco à l'un de ses fils qui est tombé, héros obscur, sur cette terre de France, foulée par le Barbare et qu'il a chérie jusque dans la mort comme une seconde Patrie.

Que la vie devait paraître belle à cet adolescent ardent et robuste que berçaient toutes les riantes promesses de l'avenir! Et tandis que la mitraille accomplissait son œuvre sanglante, alors que son origine lui permettait de se réfugier dans une sympathie prudente, un élan irrésistible l'a jeté dans la fournaise. Les poilus héroïques combattaient pour leurs berceaux, pour leurs villages, pour le sol natal. Isoart, soldat de l'Idéal, a lutté, a souffert, a donné son sang le plus pur pour le triomphe du Droit.

Nous t'apportons des fleurs que nous avons cueillies sur la terre qui t'a vu naître et dont les entrailles s'entr'ouvrent accueillantes pour te laisser dormir dans ton rêve de gloire.

Ton nom demeurera éternel et lorsque le visiteur se penchera vers le marbre qui recouvrira ta dépouille, il lira : « Ci-git un Monégasque, mort pour la France au Champ d'Honneur ».

Les obsèques d'Albert Houde eurent lieu dans l'après-midi, à 2 heures, au milieu du même empressement de personnalités, de délégations, de parents, d'amis, de compatriotes.

Le cercueil recouvert du drapeau français est placé dans un corbillard drapé de tentures blanches et garni de nombreuses couronnes et gerbes de fleurs.

Un piquet de Carabiniers en armes rend les honneurs. Le deuil est conduit par M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Houde, M<sup>lle</sup> Jeanne Houde et M. Eugène Houde, mère, sœur et frère du vaillant soldat.

Derrière la famille viennent immédiatement M. Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat, représentant le Gouvernement; MM. le Secrétaire d'Etat Roussel, Directeur des Relations extérieures; le Vice-Consul Castéran, Chancelier, représentant le Consul Général de France; les délégués du Conseil National et de la Municipalité; le Colonel

Roubert, Commandant Supérieur ; Ch. Palmaro, Administrateur des Domaines ; Lieutenants Tixier et Kah ; M. Farine, Chef de la Sûreté ; M<sup>me</sup> Bornier ; M. Audibert, Président de la Colonie française ; les délégations avec drapeaux des Colonies étrangères, des Sociétés et Associations patriotiques de Monaco et de Beausoleil, etc.

Le cortège s'est dirigé vers l'église Sainte-Dévote où M. le Chanoine Retz, curé, assisté du Chanoine Dary, vicaire, a donné l'absoute.

M. René Castéran, Vice-Consul, chargé de la Chancellerie du Consulat Général de France, puis MM. l'Abbé Matheudi, Président des Poilus et Léo Moutier, Président des Mutilés ont salué la dépouille mortelle du jeune héros et lui ont adressé un suprême adieu.

Dans son audience du 11 avril 1921, la Cour d'Appel a rendu l'arrêt suivant :

D. G.-H., navigateur, né 20 septembre 1895, à Monaco, sans domicile fixe. — Appel par le Ministère Public d'un jugement rendu le 30 mars 1921 par le Tribunal Correctionnel, qui a acquitté D. de la prévention d'infraction à arrêté d'expulsion : Condamné D. à quinze jours de prison.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 12 avril 1921, a prononcé les jugements suivants :

P. A.-A., garçon-livreur, né le 11 août 1888, à Roccaciglié (Italie), demeurant à Monaco. — Infraction à la législation alimentaire : Condamné à une amende de 25 francs et à une amende de 16 francs. Le patron déclaré civilement responsable. (Ce dernier par défaut).

C. A., coiffeur, né le 14 février 1875, à Lavagna (Italie), demeurant à Monaco. — Exercice illicite de commerce : 50 francs d'amende (par défaut).

B. J., ancien secrétaire de Consulat, ayant demeuré à Nice, actuellement sans domicile ni résidence connus. — Escroquerie : quinze mois de prison et 800 francs d'amende (par défaut).

#### ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. M<sup>se</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

##### UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco, le vingt et un février mil neuf cent vingt et un,

Au profit de l'Administration des Domaines de S. A. S. M<sup>se</sup> le Prince Souverain de Monaco, représentée par M. Charles Palmaro, son administrateur, demeurant et domicilié à Monaco ;

Contre M. Emery-Edouard-Engène BLIN, docteur en médecine, demeurant à Paris,

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession :

D'une partie d'immeuble en nature de magasin, entrepôt et cour, situés à Monaco, rue de la Colle et boulevard Charles III, d'une superficie en sol de deux cent soixante-dix mètres carrés, cadastrée nos 124 p., 127 p. et 128 p. section A, confrontant : du nord et du midi, le surplus de l'immeuble de M. Blin ; de l'est, la rue de la Colle ; de l'ouest, les hoirs Fontana.

Ledit immeuble reconnu nécessaire au prolongement de la rue de la Colle, ainsi qu'il résulte de l'Ordonnance Souveraine du 25 février 1920.

L'indemnité relative à cette expropriation a été fixée, par le même jugement, à la somme de quatre-vingt-cinq mille francs, ci ..... **85.000 fr.**

Une expédition dudit jugement a été déposée aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco pour être transcrit.

Les personnes ayant, sur l'immeuble exproprié, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit Bureau dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ledit im-

meuble en sera définitivement affranchi ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la Loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le vingt-six avril mil neuf cent vingt et un.

L'Administrateur des Domaines,  
PALMARO.

#### ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. M<sup>se</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

##### UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco, le vingt et un février mil neuf cent vingt et un,

Au profit de l'Administration des Domaines de S. A. S. M<sup>se</sup> le Prince Souverain de Monaco, représentée par M. Charles Palmaro, son administrateur, demeurant et domicilié à Monaco ;

Contre MM. Charles-Etienne FAUTRIER et Pierre-Jérôme FAUTRIER, tous les deux propriétaires et commerçants, demeurant à Monaco, boulevard Charles III, n° 19,

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession :

D'une maison située à Monaco, boulevard Charles III, n° 19, cadastrée nos 118 p., 119 et 120 p. de la section A, confrontant : du nord, la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée ; de l'est, les hoirs Fontana ; du midi, le boulevard Charles III, et de l'ouest, la Cie P. L. M.

Ledit immeuble reconnu nécessaire au prolongement de la rue de la Colle, ainsi qu'il résulte de l'Ordonnance Souveraine du 25 février 1920.

L'indemnité relative à cette expropriation a été fixée par le même jugement à la somme de deux cent trente mille francs, ci ..... **230.000 fr.**

Une expédition dudit jugement a été déposée aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur l'immeuble exproprié, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire audit Bureau, dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ledit immeuble en sera définitivement affranchi ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus-indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le vingt-six avril mil neuf cent vingt et un.

L'Administrateur des Domaines,  
PALMARO.

##### 1<sup>er</sup> AVIS

M. COTTA RAMOSINO a vendu à M. DAVICO Jean une voiture de place portant le n° 128. Faire opposition, s'il y a lieu, chez l'acquéreur, 13, rue Bellevue prolongée, Beausoleil.

##### 1<sup>er</sup> AVIS

M. SOFFIETTI Henri, rue des Roses, ayant acquis de M. J.-B. FISSORE la voiture de place n° 85, faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux.

AGENCE GÉNÉRALE DE MONACO. — J. MONGLON  
14, rue Grimaldi, Monaco.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé en date du 30 janvier 1921, les hoirs MALAUSSÉNA Séraphin ont vendu à M<sup>me</sup> Lucie

GAROSCIO le fonds de commerce de bar, dénommé *Bar Suisse*, sis rue Albert, n° 4, à Monaco.

Les créanciers présumés des hoirs Malausséna Séraphin, s'il en existe, sont priés de faire opposition entre les mains de l'acquéreur, Bar Suisse, rue Albert, n° 4, à Monaco, sous peine de forclusion.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième Avis.)

Par acte sous seing privé, en date, à Monaco, du trente novembre 1920, enregistré,

M. GASTAUD François-Vincent, employé d'administration et commerçant à Monaco,

A vendu à M. NICOLAÏ Louis, propriétaire, demeurant à Beausoleil,

Le fonds de commerce de vins, liqueurs, comestibles, huiles et bouchons qu'il exploitait à la Condamine, rue de la Turbie, 7.

Les créanciers de M. Gastaud, s'il en existe, sont invités de faire opposition, sur le prix de vente, entre les mains de M. Charles Passeron, maître clerc d'huissier, 3, avenue de la Gare, à peine de forclusion.

Étude de M<sup>e</sup> Gabriel VIALON,  
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,  
7, place d'Armes.

#### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le vendredi 29 avril 1921, à 14 heures, 15, rue Louis, à Monaco, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers : linge, vêtements, belle pelisse vison et castor, montre et chaîne or, bague, couvert argent, etc.

Au comptant. 5% en sus pour frais d'enchères, outre la taxe.

L'Huissier : G. VIALON.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de Monaco du 12 avril 1921.

Étude de M<sup>e</sup> Gabriel VIALON,  
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,  
7, place d'Armes.

#### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le vendredi 29 avril 1921, à 15 heures, 15, rue Louis, à Monaco, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers objets comprenant : fusil Darne, bicyclette, épingle cravate brillant, plusieurs épingles cravate perle, plusieurs montres or, chronographe or, chaîne et bourse or, bague brillant, linge et objets divers.

Au comptant. 5% en sus pour frais d'enchères, outre la taxe.

L'Huissier : G. VIALON.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de Monaco du 12 avril 1921.

Étude de M<sup>e</sup> CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel,  
3, avenue de la Gare, Monaco.

#### VENTE D'UN CANOT AUTOMOBILE

Le samedi 30 avril 1921, à dix heures du matin, au Port de Monaco, quai de Plaisance, il sera procédé, par mon ministère, à la vente aux enchères publiques d'un canot automobile, longueur 9<sup>m</sup>50, largeur 2<sup>m</sup>40, moteur Baudoin, 3 cylindres, 30 HP., vitesse 20, coque B en pitchpin, construit en 1914 chez Bousquin à Cannes, pouvant contenir 18 personnes, en parfait état de marche.

Au comptant. 15% en sus des enchères.

L'Huissier : CH. SOCCAL.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

## PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 19 avril 1921, enregistré, le nommé PINTARD (Edmond-Marcel), né à Paris, le 14 septembre 1898, artiste lyrique, ayant demeuré à Beausoleil, pension Tosca, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été cité à comparaître personnellement le mardi 17 mai 1921, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de violences et voies de fait — délit prévu et puni par l'article 298 du Code Pénal.

Pour extrait conforme :  
P. Le Procureur Général,  
H. GARD, Substitut Général.

## PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 13 avril 1921, enregistré, le nommé GAMBALE (Jean), 24 ans, né à Arpino, Province d'Avellino (Italie), employé d'hôtel, ayant demeuré à Monaco, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été cité à comparaître personnellement le mardi 7 juin 1921, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance — délit prévu et puni par l'article 406 du Code Pénal.

Pour extrait conforme :  
P. le Procureur Général,  
H. GARD, Substitut Général.

APPAREILS et PLOMBERIE  
SANITAIRES

H. CHOINIÈRE &amp; G. VAUTIER

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL  
Distribution d'Eau chaude.

## ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

## G. BARBEY

Maison Principale SPRING PALACE 33, boul. du Nord  
Magasin d'Exposition MONTE CARLO VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins

## ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C<sup>o</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
RÉUNIES.Comp<sup>o</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C<sup>o</sup> Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT 1, place d'Armes, Condamine  
et Villa Le Vallonnel, Beausoleil.Comptoir National d'Escompte  
DE PARISSociété Anonyme au Capital de  
250 millions de francs entièrement versés.

## AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III  
LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine  
MENTON : Avenue Félix-FaureEscompte :: Recouvrements :: Chèques  
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
Change de Monnaies étrangères  
Location de Coffres-fortsINSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE  
EN TERRITOIRE MONÉGASQUECaveaux Spéciaux  
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieuxSOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT  
INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.100.000.

Siège social à MARSEILLE, 73-75-77, rue Paradis.  
Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

## Groupe des Agences du Sud-Est :

NICE, ANTIBES, CANNES, DIGNE, FRÉJUS, GRASSE  
MONTE CARLO (Park-Palace).  
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.Correspondants dans toutes les villes de France  
et principales villes de l'Etranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envois et transferts de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

## BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

## Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 90455, et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 9713, 9792, 11347, 16017, 29116, 31741, 32441, 86873, 86874.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 27 avril 1920. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 53526 et 53527.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 juillet 1920. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 90358 à 90365 inclus, et Cinquante Actions de la même Société, portant les numéros 31571 à 31620 inclus.Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 septembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 49904 et 55560.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 29 octobre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46018 et 52961.Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 novembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17747 et 47897.Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1920. Cinq Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris et de ses Annexes, portant les numéros 10732, 10733, 11029, 11030 et 11031.Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1920. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 14232 et 14233.SOCIÉTÉ ANONYME  
DESBAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS  
A MONACO

## AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale ordinaire, convoquée pour le 14 Avril 1921, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 41 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion ordinaire qui aura lieu le **Judi 28 Avril 1921**, à 10 heures et demie du matin, au Siège de la Société, à Monaco.

## ORDRE DU JOUR :

- 1<sup>o</sup> Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2<sup>o</sup> Rapport de MM. les Commissaires des Comptes ;
- 3<sup>o</sup> Approbation des Comptes s'il y a lieu ;
- 4<sup>o</sup> Fixation du Dividende ;
- 5<sup>o</sup> Ratification de la nomination d'un Administrateur ;
- 6<sup>o</sup> Ratification de Conventions (achat, cession ou échange de droits et propriétés) ;
- 7<sup>o</sup> Renouvellement du Conseil d'Administration ;
- 8<sup>o</sup> Nomination de l'Administrateur Délégué ;
- 9<sup>o</sup> Nomination des Commissaires des Comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

## Crédit Hypothécaire

DE MONACO

Société Anonyme au Capital de 10 millions  
Siège social : MONTE-CARLORENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX  
SUR PRÊTS HYPOTHÉCAIRESPRÊTS HYPOTHÉCAIRES DIRECTS  
ET PAR OUVERTURES DE CRÉDITS

## Titres frappés d'opposition (Suite).

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 23 décembre 1920. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 2040, 21226, 35475.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 mars 1921. Une Obligation de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 90518.

## Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 13694.Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 52022.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1920. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39557, 48061 et 52515.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 août 1920. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13694, 55426, 55427 et quatre Obligations de la même Société, portant les numéros 66050, 88600, 97448 et 97449.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1920. Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 36641, 36642, 36643, 37614, 37294 à 37298 inclus.

## Titres frappés de déchéance.

Néant.